

---

# 6 Guide Professeur de Line Dance - L'essentiel en bref

---

Dans l'intérêt d'une meilleure lisibilité, nous renonçons dans le texte ci-après à la forme féminine pour toutes les désignations de personnes.

Ce texte est la traduction française de l'original en allemand. En cas de doute ou de litige, c'est l'original allemand qui fait foi.

## 1 Guide pour la formation continue (avec une formation *swissdance* existante)

Ce guide n'est pas contraignant pour les Professeurs de danse *swissdance* et les Spécialistes *swissdance* déjà formés. Ils ne devront suivre que les modules pratiques et les séminaires obligatoires qui leur manquent.

## 2 Guide pour la formation (sans formation *swissdance* préalable)

### 2.1 Avant la journée d'introduction (test d'admission)

1. Pour la candidature officielle à la formation de Professeur de Line Dance, le candidat doit envoyer le formulaire de *swissdance* avec les documents et signatures nécessaires au secrétariat des formations. Dans ce même formulaire, le candidat sélectionne en outre la date de la journée d'introduction (test d'admission). Le formulaire peut être téléchargé à tout moment sur [www.swissdance.ch](http://www.swissdance.ch) sous Formation - Professeur de Line Dance – A télécharger.
2. La candidature avec le choix de la date du test d'admission doit être envoyée par courrier ou par e-mail au moins 8 semaines avant la journée d'introduction (test d'admission).
3. Le secrétariat des formations confirme la réception de la candidature et la date de la journée d'introduction (test d'admission) par e-mail.
4. Le règlement de formation contient des informations détaillées sur la journée d'introduction (test d'admission).

### 2.2 Après la journée d'introduction (test d'admission)

1. Si le candidat est admis à la formation, il reçoit le contrat de formation de Professeur de Line Dance pour signature.
2. Le contrat de formation doit être envoyé au secrétariat des formations dans les 15 jours, dûment signé à la main. En cas d'envoi tardif, la place dans la formation actuelle ne peut plus être garantie.
3. Lors de l'envoi du contrat de formation, le candidat indique également les séminaires obligatoires – proposés à plusieurs dates – auxquels il participera.
4. La conclusion du contrat entraîne le paiement du premier versement d'un montant de 650 francs.

### 2.3 Formation en général

1. **Chaque personne est responsable de sa propre formation!**
2. En cas d'abandon éventuel de la formation, aucun remboursement des frais et des dépenses ne sera accordé.
3. **La formation est généreusement subventionnée par le fonds de la SCWDA.** Ce montant est déjà déduit des frais de formation annoncés.

4. Les deux autres tranches de 650 francs doivent être versées avant le début de chaque semestre.
5. Le règlement de formation Professeur de Line Dance contient des informations détaillées sur la formation.

## 2.4 Modules pratiques et séminaires obligatoires

1. Tous les modules pratiques et séminaires obligatoires doivent être suivis, sous réserve d'une dispense (voir Dispenses).
2. Toutes les dates sont indiquées sur [www.swissdance.ch](http://www.swissdance.ch) sous Agenda - Formation de Professeur de Line Dance.
3. Pour les séminaires obligatoires proposés à plusieurs dates, celles sélectionnées lors de la signature du contrat de formation doivent être respectées. Les éventuels changements doivent être convenus avec le secrétariat des formations.
4. Si une partie ne peut pas être suivie, il est possible de prendre des cours privés de rattrapage. Le secrétariat des formations doit en être informé le plus rapidement possible.
5. Le secrétariat des formations, en collaboration avec les experts, tient une liste des participants pour chaque module pratique et chaque séminaire obligatoire. Aucune attestation de participation n'est délivrée.

### 2.4.1 Dispenses

1. Les demandes de dispense de certains séminaires obligatoires doivent être adressées par écrit au secrétariat des formations, en utilisant le formulaire correspondant et en justifiant la demande. Veuillez joindre les justificatifs correspondants.
2. Les frais de séminaires concernés par les dispenses accordées sont remboursés à raison de 16 francs/heure respectivement déduits des frais semestriels.

## 2.5 Cours privés de rattrapage

1. Les modules pratiques et les séminaires obligatoires manqués peuvent être rattrapés sous forme de cours privés auprès des experts *swissdance* correspondants.
2. L'expert détermine le nombre d'heures nécessaires.
3. Les frais supplémentaires sont réglés dans le règlement des honoraires et sont entièrement à la charge du candidat en formation.

## 2.6 Examen final

1. L'examen final se compose de 3 parties et est organisé par *swissdance*.
2. Pour plus de détails, voir le chapitre **16d Module Examen final**.
3. Après la réussite de l'examen final, le diplôme *swissdance* est remis dans le cadre d'une cérémonie lors du congrès des Professeurs de danse.

### 3 L'essentiel en bref

#### 3.1 Formation de Professeurs de Line Dance 2025 / 2026 en allemand

Début de la formation	janvier 2025 (prévisionnel)
Fin de la formation	juin 2026 (prévisionnel)
Coûts de la formation	Fr.1'950.00 (y compris examens finaux)
Coûts journée d'introduction	Fr. 150.00 (y compris test d'admission)

**La formation se compose des modules suivants:**

Modules pratiques	Total 10 jours (5 week-ends) Lieu du cours: Die TanzFabrik, Niederlenz (prévisionnel) Horaires du cours: 10h-13h / 14h-17h Dates des cours: seront publiés sous peu
Modules théoriques	Total 7,5 jours (samedis) Lieux, horaires et dates des cours: seront publiés sous peu
Examens finaux	juillet 2026 (prévisionnel) Horaires selon convocation
Temps d'auto-apprentissage	Cela dépend fortement de vos connaissances préalables. Vous trouverez des informations très générales à ce sujet dans le concept de formation.

Vous trouverez toutes les autres informations importantes (concept de formation, règlement de formation et d'examen, etc.) sur [www.swissdance.ch](http://www.swissdance.ch)

En cas de questions, veuillez vous adresser à Valery Reuser, [ausbildung@swissdance.ch](mailto:ausbildung@swissdance.ch).

#### 3.2 Formation de Professeurs de Line Dance 2025 / 2026 en français

Début de la formation	janvier 2025 (prévisionnel)
Fin de la formation	juin 2026 (prévisionnel)
Coûts de la formation	Fr.1'950.00 (y compris examens finaux)
Coûts journée d'introduction	Fr. 150.00 (y compris test d'admission)

**La formation se compose des modules suivants:**

Modules pratiques	Total 10 jours (5 week-ends) Lieu du cours: sera publié sous peu Horaires du cours: 10h-13h / 14h-17h Dates des cours: seront publiés sous peu
Modules théoriques	Total 7,5 jours (samedis) Lieux, horaires et dates des cours: seront publiés sous peu
Examens finaux	juillet 2026 (prévisionnel) Horaires selon convocation

Temps d'auto-apprentissage Cela dépend fortement de vos connaissances préalables. Vous trouverez des informations très générales à ce sujet dans le concept de formation.

Vous trouverez toutes les autres informations importantes (concept de formation, règlement de formation et d'examen, etc.) sur [www.swissdance.ch](http://www.swissdance.ch)

En cas de questions, veuillez vous adresser à Valery Reuser, [ausbildung@swissdance.ch](mailto:ausbildung@swissdance.ch).